

L'éducation en milieu carcéral : recherches et pratiques innovantes **6 novembre 2021**

Au printemps 2021 s'est tenue une série de webinaires sur les recherches et pratiques innovantes relatives à l'éducation en prison. Organisée par la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison, avec la collaboration de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) et de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), la série a permis d'en apprendre plus sur les retombées positives de l'éducation en prison et a été l'occasion de réfléchir à ce qu'implique et signifie l'éducation en contexte de détention.

Les six webinaires, dont on trouvera les titres en annexe, présentaient une pluralité d'objets de recherche et s'ancraient dans la réalité de différents pays, ce qui a apporté une grande richesse à la série. Plusieurs facettes de l'éducation en milieu carcéral étaient approfondies par les exposés, où alternaient résultats de recherches universitaires, exemples de pratiques actuelles d'enseignement ou d'animation en prison, et témoignages de détenues et de détenues ayant vécu l'expérience. Le contenu était donc très diversifié, chaque webinaire étant différent, tant au point de vue des thématiques que de celui des approches et des points de vue.

Tous les webinaires ont été enregistrés, sauf le premier, et on peut prendre connaissance des cinq derniers sur le site de la Chaire UNESCO : <https://www.cmv-educare.com/activites/>. Présentés en langue originale française, anglaise ou espagnole, les webinaires peuvent aussi être écoutés en ajoutant des sous-titres dans différentes langues. Enfin, les diaporamas (« Powerpoints ») des présentations 2, 3 et 4 sont également disponibles.

Nous ferons une présentation générale de chacun des webinaires et exposerons quelques-unes des conclusions tirées des activités éducatives réalisées en milieu carcéral. Nous retracerons pour chaque webinaire une ou deux initiatives menées par des chercheurs et des chercheuses ou ferons état de l'expérience des membres du personnel enseignant. Nous terminerons en revenant sur certaines des grandes conclusions des expériences et des projets de recherche menés en prison.

Le développement personnel par la lecture

La série s'ouvrait le 3 février 2021 avec un webinaire sur les effets positifs d'un accès aux services d'alphabétisation et de lecture pour le développement des personnes en détention, et en fin de compte, sur leur réinsertion sociale. Malheureusement, nous n'avons pu assister à cette séance qui visait à montrer plus particulièrement « le rôle majeur que les bibliothèques en milieu carcéral et les services d'alphabétisation fournis

par les organisations communautaires peuvent jouer dans la promotion de l'éducation des détenus et dans la réduction de l'impact négatif de l'incarcération sur les familles ».

Les présentations ciblaient différents pays, Chili, Cambodge, Sri Lanka, et étaient le fait de bibliothécaires ou documentalistes croyant au développement par la lecture. On peut aller lire des articles scientifiques des panélistes si on veut en savoir plus, mais comme nous l'avons signalé, il n'existe pas d'enregistrement de la séance.

Voir les détenues et les détenus d'abord comme des personnes : l'approche éducative

Le deuxième webinaire présentait des recherches réalisées au sein du réseau d'apprentissage scolaire en prison (The Prisoner Learning Academic Network, PLAN), un réseau réunissant le monde de la recherche, de l'enseignement et des études sur et dans la prison. Le PLAN a été mis sur pied en Grande-Bretagne pour promouvoir une recherche de qualité sur l'éducation en prison, et pour que la recherche ait un impact concret sur l'enseignement et sur la vie des détenues et des détenus. Au-delà des présentations passionnantes sur des initiatives de cours de philosophie ou d'études supérieures dans un pénitencier à sécurité maximum, cette séance était particulièrement intéressante en ce qu'elle articulait recherche et pratique à toutes les étapes des travaux présentés.

Ce webinaire mettait de l'avant le pouvoir de l'éducation comme outil pour « re-penser » son identité, développer de la confiance en soi et acquérir différentes compétences utiles à la sortie de prison, mais aussi pour réduire les épisodes de dépression et les pensées suicidaires pendant la détention. Le pouvoir de l'éducation tient beaucoup à l'approche éducative, qui voit dans les prisonnières et les prisonniers des étudiantes et des étudiants d'abord plutôt que des individus issus de la criminalité, et ce, en dépit de l'approche punitive dominante en Grande-Bretagne. Cette approche ne reconnaît pas le droit à l'éducation, et l'enseignement en prison n'est souvent orienté que vers l'employabilité, dans une optique de réduction des récidives, alors que la lecture, les activités artistiques, l'apprentissage lui-même engendrent des occasions d'un développement personnel beaucoup plus étendu. Le fait d'être occupé une grande partie de la journée réduit les épisodes de violence et le fait d'étudier procure une expérience « normale », qui rapproche des autres, notamment de ses enfants qui vont souvent encore à l'école et fournit des sujets de conversation autres que la vie en prison. Dans la « classe », nul besoin de démontrer sa dominance, tous sont sur un pied d'égalité, ce qui ajoute à l'apprentissage de compétences sociales.

Ces constats ressortaient des projets de recherche réalisés en prison. Par exemple, l'initiative d'enseignement supérieur dans un « collège libre » (The Open Academy) s'est déroulée quelques années dans un pénitencier à sécurité maximum pour hommes. Géré par les prisonniers eux-mêmes et installé dans une aile à part, le collège visait à créer des ressources accessibles et orientées vers les besoins des apprenants, à constituer une communauté étudiante, et à développer une culture d'apprentissage (*learning culture*). L'espace protégé du collège libre est devenu petit à petit une oasis, un *safe space* échappant à la violence qui marquait l'aile de vie adjacente. S'y sont créés camaraderie,

esprit étudiant, et même, identité étudiante chez les détenus. L'espace du collège était apprécié autant pour ce qu'il représentait que ce qu'il apportait : les livres, le calme, le confort, vécu comme un respect à leur endroit, et l'autonomie (« *own space, own terms, own time* »).

Désormais fermé, le collège libre a eu le temps de montrer qu'il pouvait avoir un impact important en créant une identité étudiante qui apportait plus que la réussite scolaire elle-même, et en étant source d'expériences individuelles et culturelles riches pour les détenus.

L'éducation comme un droit, la prison comme lieu d'éducation

La troisième présentation avait aussi un souci d'unir théorie et pratique enseignante, à travers un projet de recherche sur les pratiques du personnel enseignant en contexte carcéral. Cette séance accordait une large place au système éducatif français en prison : son histoire et son fonctionnement depuis l'après-guerre. En France, l'éducation est un droit, quel que soit le statut de la personne. Depuis 1945, la fréquentation scolaire pour les jeunes de moins de 18 ans est même une obligation, ainsi que les études du cycle primaire pour les personnes en détention qui n'ont pas terminé ce niveau. On doit souligner que parmi les établissements pénitentiaires, on compte six établissements pour mineurs (EPM).

La conception derrière cette approche met l'accent sur la réinsertion, grâce notamment à l'éducation générale et à la formation professionnelle, qui permettront un « reclassement social ». Cela signifie qu'à l'arrivée de tout détenu, toute détenue, on fera un bilan du parcours éducatif et on établira un projet de formation. L'enseignement est donc beaucoup plus développé et encadré que dans d'autres pays. Les détenues et les détenus ont accès à plusieurs programmes et niveaux d'étude, et il est possible, mais non requis, pour les enseignantes et les enseignants de se doter d'un Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Même si le contexte diffère de celui de la Grande-Bretagne, l'expérience de huit années d'une enseignante en France montrait également combien l'importance accordée à la personne dans l'approche éducative joue un rôle déterminant. Les enseignantes et les enseignants qui œuvrent en milieu carcéral s'intéressent réellement à la réussite scolaire de leurs élèves, et le fait de pouvoir fréquenter un lieu bienveillant incite à l'acquisition d'habiletés et de compétences, utiles pour faire face à la vie en prison comme pour affronter le monde libre à la sortie. L'existence d'un espace qui échappe aux « murs » permet le développement de stratégies d'adaptation, ainsi que la « re-construction » de son identité autrement que comme détenue; il autorise l'apprentissage de compétences sociales (courtoisie, politesse), la création de solidarités avec les autres (travail en équipe, gestion des cours), voire la réconciliation avec le monde scolaire, dont la fréquentation antérieure a souvent été vécue comme un échec. Dans cet univers, comme le disait l'enseignante, « les savoir-être sont aussi essentiels que les savoirs et les savoir-faire ».

La pensée critique et le potentiel subversif de l'éducation en prison

La quatrième séance portait sur le monde latino-américain et s'ancrait dans différentes approches théoriques permettant d'appréhender et de comprendre le monde carcéral, et la société dans son ensemble. Les présentations s'appuyaient aussi sur des initiatives menées en prison. L'éducation comme « bien social », ou encore l'idée de « l'assassinat symbolique des jeunes » par un système capitaliste qui exploite et sacrifie sans vergogne la jeunesse, étaient discutées par les conférenciers et conférencières autour d'expériences précises d'enseignement en prison en Amérique du Sud et en Espagne.

En Amérique du Sud, la criminalisation des jeunes des classes populaires leur fait porter un lourd fardeau. La criminalité est perçue comme une faute individuelle, et il n'y a pas de reconnaissance de la dimension sociale de ce passage à des actes prohibés dans des contextes de pauvreté et de violence. Les jeunes sont fortement stigmatisés, et peu est fait pour comprendre comment leur identité est construite par ces contextes de pauvreté et de violence et comment l'éducation peut leur fournir un soutien pour trouver du sens à leur emprisonnement.

Une des initiatives présentées était celle d'un cours sur l'histoire et le mouvement des femmes offert aux détenues d'une prison mexicaine. Une expérience un peu singulière, dans la mesure où il n'y a pas vraiment de politique nationale d'éducation en milieu carcéral au Mexique et que les femmes ont encore moins accès que les hommes à de la formation en milieu carcéral. Le cours, donné deux ans de suite aux mêmes femmes, a permis à celles-ci de réaliser qu'elles avaient toutes connu de la violence de genre et qu'il leur était difficile d'échapper aux violences structurelles qui marquent leur société. L'« espace critique » ouvert par le cours a enclenché une réflexion sur la discrimination fondée sur le sexe que partageait l'ensemble des femmes. Elles avaient toutes vécu des expériences de pauvreté et de violence dès leur plus jeune âge. Le cours a donc été l'occasion de développer une réflexion critique sur les rapports de pouvoir qui marquent leur société. Cette dimension critique a eu des répercussions négatives et positives : l'enseignante n'a pas pu redonner le cours, les gardiennes se sentant menacées par les commentaires émis par les détenues sur les rapports de pouvoir, mais les femmes emprisonnées ont pu prendre conscience des enjeux sociaux auxquels elles faisaient face. Cette prise de conscience est un des outils d'autonomisation (*empowerment*) qu'apporte l'éducation.

Les personnes incarcérées, femmes et hommes, proviennent souvent de familles en situation de précarité économique et sociale. Elles choisissent d'étudier pour améliorer leurs perspectives à la sortie, mais les cours leur apportent plus que cela. Les études leur permettent de comprendre qu'elles s'insèrent dans des rapports de domination économique où le genre, la race, la classe conditionnent en bonne partie la position. Cette compréhension contribue à les outiller pour affronter l'après-prison, et leur donne plus de prise sur leur réel. L'éducation apporte un capital social et culturel à l'expérience d'incarcération. On doit toutefois tenir compte des obstacles à l'éducation dans un milieu

comme les prisons mexicaines où les détenues dorment à même le sol, parfois à tour de rôle. Il n’y a pas de conditions favorables à l’apprentissage, pas de lieux pour étudier. Il n’y a pas de politique officielle pour régir l’éducation en prison et encore moins de programmes adaptés aux femmes. Sans politique nationale d’éducation en prison, l’arbitraire règne, car toute initiative doit être acceptée par les autorités pénitentiaires.

Le récit d’un ancien détenu d’une prison californienne ajoutait un éclairage à la fois personnel et collectif aux présentations. Emprisonné à l’âge de 12 ans, et pris dans un engrenage de drogue, de prison et de violence, peu avant ses 30 ans, cet homme a eu accès à deux cours collégiaux sur la drogue. Il raconte que ces cours ont changé sa vie. Devenu passionné de la connaissance et de sa santé, il a cessé l’usage des drogues, et s’est lié aux autres prisonniers, comprenant qu’il avait plus en commun avec eux, quelle que soit leur origine ethnique, qu’il le croyait. L’éducation lui a permis de prendre conscience de la déshumanisation qu’il y avait à l’intérieur de la prison; la sociologie l’a aidé à comprendre l’effet de la drogue et de la pauvreté sur sa communauté. À sa sortie de prison, il a contacté un programme de Berkeley pour anciens prisonniers. S’engager dans un processus de connaissance lui a permis de ne pas retomber dans le même milieu, de dépasser les préjugés acquis dans une société raciste, et de prendre une nouvelle direction. Selon lui, il est possible de « guérir à travers l’éducation » et si on ne garde que l’aspect punitif de l’emprisonnement, les prisonniers récidiveront et seront encore plus dangereux qu’avant.

L’art communautaire comme outil d’apprentissage de ses compétences

L’ICÉA a présenté le 5^e webinaire, en collaboration avec le collectif Art Entr’Elles. Ce webinaire portait sur l’apport d’un processus de reconnaissance des compétences génériques intégré à un projet d’art communautaire, soit à une démarche de cocréation réunissant artistes professionnels et femmes judiciairisées. Dans l’art communautaire, le processus de création est aussi important que le résultat — l’œuvre réalisée — car il permet de créer des espaces de rencontre et de changer le regard que la société porte sur les femmes judiciairisées.

Nos compétences fortes (NCF) est un outil de reconnaissance des compétences génériques développé par l’ICÉA et deux de ses partenaires dans les années 1990 (<https://icea.qc.ca/fr/services/nos-comp%C3%A9tences-fortes>). L’outil NCF a été utilisé dans le cadre de l’initiative réalisée avec le groupe de femmes judiciairisées, alors en maison de transition, par le collectif Art Entr’elles et la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ)¹.

Employé dans le cadre d’un travail collectif, NCF est un instrument très utile pour les personnes éloignées du marché du travail, souvent peu confiantes en leurs moyens, car la

¹ La Société Elizabeth Fry (SEFQ) a comme mission de concevoir des services pour les femmes judiciairisées dans le but de soutenir leur réinsertion sociale. Art Entr’Elles est un organisme à but non lucratif qui réunit des femmes judiciairisées et des artistes dans une démarche artistique collaborative et est issu d’une initiative de la SEFQ.

démarche est conçue pour les amener à reconnaître, avec les autres, les compétences qu'elles possèdent. Ici, la démarche s'est poursuivie dans le projet artistique, ce qui a permis aux femmes de consolider l'appréciation de leurs compétences. Le projet de cocréation s'est élaboré lors de la tenue d'ateliers, où les femmes judiciairisées travaillaient avec des artistes professionnels et acquéraient des connaissances en art, en production de vidéos, en son, etc. Les effets ont été positifs et rapides, et vraisemblablement utiles pour la réinsertion future, car le projet a renforcé l'affirmation, la confiance en soi et en sa capacité de réaliser un projet.

La démarche a résulté en une installation vidéo puissante, **Dénombrement, un regard sur l'incarcération au féminin**, qui a été présentée au Musée POP de Trois-Rivières en 2019² (http://www.elizabethfry.qc.ca/blog/gallery/les-projets_art_entr_elles/). Les œuvres réalisées consistaient à exprimer et à faire ressentir le quotidien en prison. Elles étaient projetées sur six portes de cellule, une pour chacune des femmes ayant participé au projet. Chaque femme témoignait non seulement de son quotidien en prison, mais exprimait aussi l'effet du processus créatif. Le vernissage a été l'occasion de constater à quel point les femmes avaient développé leur assurance, chacune prenant la parole et présentant avec fierté l'œuvre réalisée.

Une des exposantes était présentatrice lors du webinaire et le récit de sa participation au sein d'Art Entr'Elles nous a ouvert la porte sur la façon dont les femmes avaient vécu l'ensemble de la démarche. Le projet a créé un espace de rencontres entre détenues, un espace favorisant le développement de liens de solidarité, de compréhension mutuelle, mais aussi un lieu pour accéder à ses « droits culturels », reconnus par la déclaration de Fribourg comme « essentiels à la vie humaine » (<https://www.fidh.org/IMG/pdf/fr-declaration.pdf>). La participante a trouvé NCF tellement pertinent qu'elle s'est servie de l'outil avec ses enfants, pour les aider à reconnaître leurs compétences.

Si le webinaire se voulait une présentation pour comprendre comment un projet artistique est utilisé pour faciliter la réinsertion socioprofessionnelle, en réalité, il mettait de l'avant que l'art est un outil de réinsertion au même titre que n'importe quel programme. On considère souvent la culture non essentielle, mais elle est intrinsèque au développement personnel pour créer et « re-crée » du sens à partir de ses expériences.

La libération par l'éducation

Enfin, la dernière séance bouclait la boucle avec une présentation de la littérature scientifique sur les effets de l'éducation en prison et les récits expérientiels de deux anciens détenus ayant étudié pendant leur détention. Extrêmement instructifs, ces récits permettaient de voir comment d'un point de vue individuel, le fait d'étudier conduit à

² L'exposition a été reprise à deux autres moments: en novembre 2019, lors des Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM) et en octobre 2021, au Ausgang Plaza, où elle s'est accompagnée d'une journée de conférences sur la prise de parole des femmes judiciairisées et l'art comme outil de communication dans l'espace public.

une réflexion sur soi, à des apprentissages divers et riches et à la capacité de penser le monde.

Même si la recherche montre que l'éducation en prison a des retombées positives, la presse en fait souvent peu état. Tout ce qui touche à la prison est traité négativement dans les médias. On a tendance à exagérer les coûts, alors que le rapport coût-bénéfice est à l'avantage de l'éducation. Il y a une réduction nette des récidives (États-Unis, Brésil), mais aussi, une diminution de la violence en prison (Mexique), et même, du nombre d'homicides par jour (Brésil). L'éducation à la santé en particulier a des effets bénéfiques, car elle conduit à une diminution des maladies, de la transmission du SIDA et des suicides. On a tendance à promouvoir une formation orientée vers le marché du travail, mais en réalité, une approche humaniste est plus utile qu'une approche utilitariste.

L'éducation artistique par exemple développe l'esprit, et aide à donner un sens aux choses. On doit continuer la recherche sur les politiques publiques, sur les intérêts et les motivations des détenues et les détenus, et sur les impacts des pratiques éducatives. Comme ce sont des mesures volontaires, il est difficile de savoir si les effets sont liés à la personne ou au programme, mais on peut voir que dans le cas des peines longues, il y a une différence entre ceux et celles qui participent et ceux et celles qui ne participent pas aux programmes éducatifs. L'attitude « pro-criminalité » semble être un facteur déterminant dans la réussite des programmes et la diminution des récidives.

Pour terminer, le récit d'un ex-détenu ayant reçu une condamnation à perpétuité a jeté une lumière personnelle sur l'éducation en prison. Cet homme a accepté de partager généreusement son expérience personnelle. Emprisonné à 19 ans, au moment il devait entrer au cégep, le jeune homme qu'il était à l'époque a décidé après quelque temps de s'inscrire à des études collégiales en sciences humaines, d'abord pour s'occuper l'esprit et s'échapper de la routine carcérale, mais aussi pour avoir l'impression de profiter du temps qu'il avait. Son premier étonnement a été de se faire appeler par son prénom par l'enseignant, ce qui était « libérateur » de la situation d'enfermement qu'il vivait et lui redonnait de l'humanité. Il explique que le droit de s'exprimer, le fait de se sentir un humain à part entière et de pouvoir redonner du sens à sa vie l'ont amené à continuer ses études jusqu'à l'université. On lui demandait « crois-tu que ça te fera sortir plus vite de prison » ? Il répondait « non, mais ça me sort tous les jours de la prison ». Selon lui, c'est la plus belle chose qu'on peut offrir à un détenu. Dans son cas, ça a été la pierre angulaire de sa réinsertion, car l'éducation met en mode de réflexion, par seulement sur la matière du cours, mais sur soi. Il est finalement devenu intervenant psychosocial. Il souligne que les récidives sont plus visibles que les réussites, d'autant que les personnes ayant fait de la prison et qui ont une nouvelle vie ne veulent souvent pas témoigner de leur expérience pour ne pas mettre leur entourage au courant de cet épisode de leur vie. Son histoire montrait bien comment l'accès à l'éducation est primordial pour sortir du carcan carcéral qui encadre l'esprit.

Conclusion

La plupart des recherches réalisées autour de cours donnés à l'intérieur d'une prison ou d'un pénitencier rencontrent des difficultés qui font que, exception faite de la France, l'expérience n'est souvent pas répétée après une ou deux fois. Plusieurs raisons expliquent le caractère éphémère des « interventions ». D'abord, l'éducation est perçue comme un privilège plutôt qu'un droit. De plus, on note une forte résistance des milieux pénitentiaires, qui peuvent se sentir menacés par le développement du sens critique des détenues et des détenus face aux rapports sociaux de classe, de genre, de race, ou qui craignent l'indiscipline et la perte de contrôle à l'intérieur de la prison. Il y a également une réticence des gouvernements, pour qui l'investissement dans ce secteur n'est pas jugé prioritaire ou même considéré superflu. On note enfin un manque d'appui de la population, qui adhère à une construction du détenu comme figure dangereuse, qui ne mérite pas qu'on lui « paie » des études, etc.

Pourtant, l'ensemble des webinaires a montré clairement l'effet positif de l'enseignement comme outil de réadaptation et de réinsertion. Un élément clé réside dans le traitement des détenues et des détenus comme des élèves ordinaires, des êtres humains qui ne se réduisent pas à leur « peine » ou à leur sentence, ainsi qu'à la création d'un espace du savoir qui permet de « s'échapper » du lieu de détention. Même si ce traitement et cet espace ne sont pas encouragés, on sait que son impact bénéfique est réel : il a été identifié par la plupart des recherches ou des projets présentés dans le cadre de cette série de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison.

Le pouvoir de l'éducation, c'est aussi un ensemble de facteurs créés par l'acte éducatif : converser, discuter normalement, apprendre à s'exprimer et à reconnaître ses émotions, développer de la solidarité avec les autres plutôt que de la rivalité ou de l'exclusion, mais aussi bien sûr, lire, apprendre, faire valoir des arguments, développer ses idées, etc. L'ensemble de ces facteurs permettent d'apprendre à penser de façon critique, de comprendre ce qui a mené à la prison, et d'essayer de s'affranchir d'un passé qui conditionne à répéter les mêmes erreurs.

Ce qu'on doit donc retenir, c'est le formidable pouvoir de transformation de l'éducation en prison. Au-delà de l'acquisition de connaissances de base ou spécialisées, l'espace physique et mental que procure l'enseignement permet aux personnes incarcérées d'échapper à un univers coercitif qui les ramène constamment à leur délit ou à leur crime et qui ne leur permet pas de se re-penser comme individu citoyen. Il leur permet d'établir d'autres types de liens, d'échapper aux stéréotypes de l'hypermasculinité, à la violence, à la solitude, de développer d'autres types de liens interpersonnels, de s'exprimer et de réaliser que cette expression peut avoir une valeur.

Au moment où le Canada coupe encore une fois dans les budgets qu'il accorde à la formation dans les pénitenciers, au Québec notamment³, on peut certainement mettre en doute cette approche. Les expériences d'enseignement en prison démontrent largement les bénéfices qu'en retirent les personnes incarcérées. Apprendre, avec tout ce que cela comporte d'interactions sociales, d'expériences de réussite, de présentation de modèles positifs, de chances de développement, etc., facilite la réinsertion sociale et diminue les risques de récidive, ce dont profitent toutes et tous.

³ Ainsi, le gouvernement fédéral a annoncé en avril dernier qu'il cessait d'offrir le programme de formation collégiale au Centre fédéral de formation de Laval, un des trois pénitenciers où il était encore possible de suivre des cours de niveau collégial.
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/599506/education-promouvoir-l-education-collegiale-en-prison>

Annexe 1

Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison*

Série de webinaires sur la recherche et les pratiques innovantes en éducation en prison

<https://www.cmv-educare.com/activites/>

1. 3 février 2021 **How Prison Libraries Support Rehabilitation Efforts.**

Table ronde présidée par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL).

2. 24 février 2021 **The Prisoner Learning Academic Network.**

Table ronde proposée par Cormac Behan, Technological University Dublin, Ireland.

3. 17 mars 2021 **Regards croisés sur l'éducation en prison.**

Table ronde présidée par Fanny Salane (Université Paris Nanterre, France)

4. 7 avril 2021 **Educación en contextos de encierro y experiencias juveniles.**

Table ronde présidée par Anayanci Fregoso Centeno (Universidad de Guadalajara, Mexique) — et Gezabel Guzmán Ramírez (Universidad Autónoma de la Ciudad de México, Mexique).

5. 28 avril 2021 **Le collectif Art Entr'elles et l'employabilité des femmes judiciairisées.**

Table ronde présidée par Anne-Céline Genevois (Société Élizabéth Fry du Québec) et Daniel Baril (Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Québec, Canada).

6. 26 mai 2021 **Les impacts de l'éducation en prison et les expériences d'un ancien détenu.**

Table ronde présidée par la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison (Canada).

* La Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison « a pour mission de promouvoir, stimuler et encourager la recherche appliquée liée aux différents aspects de l'éducation en prison et d'intensifier la réflexion et les actions en la matière sur le plan international ». <https://www.cmv-educare.com/>